



## NOTE DE PRESENTATION

### BUDGET PRIMITIF 2019

St Paul et Valmalle est une commune de 1121 habitants ( sources INSEE ). Elle dispose d'un Budget principal et d'un budget annexe pour le Centre Communal d'Action Sociale ( CCAS ). Elle disposait également d'un budget annexe pour son service d'eau et d'assainissement qui a fait l'objet d'une suppression au 1<sup>er</sup> janvier 2018, dans le cadre d'un transfert de la compétence « eau potable » et « assainissement » à la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

## I - BUDGET PRINCIPAL

### 1/ LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le Budget 2019 de fonctionnement est de 944.000,00 €. Il est constitué :

#### **EN « DEPENSES » :**

##### ***Des charges à caractères générales : 251.400 €***

- A noter : l'inscription cette année du compte 62876 « remboursements de frais » avec une prévision budgétaire de 13.400 € correspondant aux frais de maîtrise d'ouvrage associée assurée par la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, pour le suivi du projet de réaménagement de la Mairie et de ses espaces publics.

##### ***Des charges de personnel : 480.500 €***

- Elles sont identiques à l'an passé et représentent + 50 % des dépenses du budget de fonctionnement.
- A noter : la baisse par rapport à l'an dernier de + 10.000 € au compte 64731 « allocations chômage ». Prévues pendant 2 ans, ces allocations sont arrivées à échéance en janvier 2019.
- A noter : la diminution des frais de personnel non titulaire ( compte 6413 ) due au retour « en activité » de personnel titulaire ayant été momentanément absent l'an dernier ( Congé maternité, congé pour accident de service, ... ). Par ailleurs, l'augmentation des frais de personnel titulaire ( compte 6411 ) correspond aux avancements d'échelons et de grades inscrits cette année.
- A noter : l'augmentation des cotisations aux caisses de retraites ( compte 6453 ) et notamment à la CNRACL pour le personnel titulaire.

##### ***Des charges de gestion courante : 117.566 €***

- Elles augmentent globalement de + 5%, et de + 15% pour les subventions versées aux différents organismes et associations.
- Elles restent stables pour les indemnités d'élus ( comptes 6531 et 6533 )

- A noter : le montant des dépenses de gestion des services augmente de + 3%.

***Des charges financières : 13.000 €***

- Identiques à l'an dernier.

***Des charges exceptionnelles : 7.000 €***

- L'année 2018 a été marquée par le transfert à la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault de la compétence « eau potable » et « assainissement » et des charges financières « exceptionnelles » qui en découlaient ( 179.927,26 € ).

***Dépenses imprévues : 38.534 €***

- Elles constituent une réserve financière en cas de décision modificative notamment.

***Virement à la section d'investissement : 36.000 €***

- Il vise à couvrir les dépenses annuelles liées au remboursement du capital des emprunts.

**EN « RECETTES » :**

***Des atténuations de charges, remboursement sur frais de personnel... : 26.200 €***

- En nette diminution par rapport à l'an dernier, en raison du retour « en activité » de personnel titulaire ayant été momentanément absent l'an dernier ( Congé maternité, congé pour accident de service, ... ).

***Produits des services ( régie cantine/garderie....) : 64.700 €***

- A noter + 8000 € de recettes liées à la vente de tickets de cantine et de garderie.

***Impôts et taxes ( Taxes habitation, foncier bâti et non-bâti...) : 457.564 €***

- Elles représentent près de 50 % des recettes du budget de fonctionnement.
- A noter : sans augmentation d'impôts ( TH, FB, FNB ) le produit fiscal attendu cette année ( compte 73111 ) est de 370.046 €, soit + 24.000 € par rapport à l'an dernier dû à la seule valorisation et augmentation des bases.
- A noter : Les produits issus de la fiscalité reversée par l'EPCI ( Communauté de Communes Vallée de l'Hérault ) ( compte 73211 ) restent stables.
- A noter : la diminution des produits liées à la taxe sur la consommation finale d'électricité ( compte 7351 ), qui correspond plus au rythme et aux montants des reversements effectués sur une année.

***Dotations, subventions, ( dotations d'Etat : DGF... ) : 186.667 €***

- Les montants des diverses dotations n'ayant pas encore été notifiés, les prévisions sont calquées plus ou moins sur les recettes obtenues l'an dernier et sont estimées avec prudence.

***Autres produits ( revenus des immeubles, redevances versées concessionnaires ) : 22.416 €***

***Produits financiers, autres : 4.505,18 €***

**Opération d'ordre ( travaux en régies ) : 6.000 €**

**Excédent de fonctionnement 2018 reporté : 175.947,82 €**

- Il est reporté cette année dans sa totalité. Aucune affectation à l'investissement.
- A noter : le montant des recettes réelles augmente de + 3%.

#### Taux d'imposition :

Le Conseil a décidé de ne pas augmenter les impôts pour cette année 2019. Le produit correspondant aux 3 taxes locales : habitation, foncier bâti, non-bâti, est de 370.046 € au total. Les taux votés en 2019 sont respectivement de 11,20 %, 14,96 % et de 69,92 % contre 24,54 %, 21,19 % et 49,67 % de moyenne sur le plan national.

#### Gestion de la dette :

La Commune compte 8 emprunts en cours, dont 4 à taux variables. Ils concernent les opérations suivantes : Achat de terrains du Mas Dieu ( 2 emprunts )( 2003 ), Travaux d'extension du nouveau groupe scolaire Suzanne St Julien ( 2 emprunts )( 2006 ), Travaux d'électrification ( 2006 ), Acquisition de l'ancienne cave coopérative ( 2012 ), Aménagement de 2 logements sociaux rue de l'Eglise ( 2 emprunts )( 2013 ).

La dernière échéance interviendra en 2023 pour la plus proche, et en 2042 pour la plus éloignée. La dette à l'origine était de 750.108,60 € et représente en capital dû au 01/01/2019 : 444.170,18 €.

Pour 2019, le montant du remboursement du capital des emprunts est de 36.000 € ( compte 1641 ), et de 13.000 € pour les intérêts ( compte 66111 ).

## **2/ LE BUDGET D' INVESTISSEMENT**

Le Budget 2019 d'investissement est de 2.206.000,00 €. Il est constitué principalement :

#### **EN « DEPENSES » :**

Des travaux de rénovation de la Mairie et de ses abords ( 840.000 € ), du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics « PAVEP » ( 476.000 € ), d'une provision pour le Projet à la Cave Coopérative ( 200.000 € ), de l'aménagement de l'atelier et du garage Martin BURNISTON ( 167.000 € ), ou encore d'une nouvelle sacristie pour l'église ( 36.000 € ), des travaux d'éclairage public sur le Chemin du Bois d'Arnaud 2<sup>ème</sup> phase ( 28.000 € ), d'enfouissement de réseau telecom sur le chemin des Amandiers ( 20.000 € ), de l'aménagement d'un itinéraire pédestre sur le domaine de Valmalle ( 30.000 € ), des études pour la mise en place du nouveau PLU ( 41.000 € ), de travaux d'accessibilité dans les lieux publics « AD'AP » ( 22.000 € ), de travaux de réfection de chemins ( 36.000 € ), d'achat de terrains à proximité du groupe scolaire ( 159.000 € ), d'un nouveau poteau incendie chemin de la Mine ( 6.000 € ) etc... Et enfin du remboursement du capital des emprunts en cours ( 36.000 € ).

## **EN « RECETTES » :**

D'un excédent conséquent représentant plus de 30 % du budget ( 715.740,61 € ). Il provient, en partie, de ventes de terrains réalisées en 2017/2018 ( parcelles 50 et 44 du nouveau lotissement « Vignes-Vieilles » : 330.000 € ), de l'opération d'aménagement de ce même lotissement en 2015 ( 230.000 € ), mais aussi de 90.000 € issus de l'opération d'acquisition en 2009 de l'ancienne Cave Coopérative ( Achat : 250.000 € - 340.000 € dont un emprunt de 190.000 € et 150.000 € vente d'une parcelle communale B52 ).

Les travaux de réaménagement de la Mairie et des espaces publics sont financés par des subventions de l'Etat ( 294.000 € DETR 2019 ) de la Région ( 89.000 € ) ou du Département ( 39.000 € ) mais aussi par la vente d'un terrain « Vignes-Vieilles » ( 170.000 € inclus dans l'excédent ), et par un emprunt nécessaire de 108.000 €. Le reste, soit 140.000 € de TVA sera couvert par l'Etat au titre du FCTVA.

Les travaux du PAVEP s'équilibrent par une subvention prévisionnelle de l'Etat ( 160.000 € ) et du recours à un emprunt ( 240.000 € ), la TVA étant remboursée par le FCTVA.

Il est prévu également la vente de deux parcelles rue des Chasselas ( 270.000 € ) et de la dernière parcelle à la vente sur le lotissement « Vignes-Vieilles » ( lot 42 : 160.000 € ).

D'autre part, le Département subventionne les travaux de réfection de voirie ( 42.000 € ), tandis que l'Etat participe aux travaux d'AD'AP ( 10.000 € DETR ), ou intervient encore dans le cadre du FCTVA ( 12.259,39 € ).

Il est inscrit également 30.000 € de recettes issues des Taxes d'urbanisme ( Taxe d'Aménagement ).

Des recettes sont virées du budget de fonctionnement vers l'investissement : 36.000 € en opération d'ordre ( compte 021 ) qui vise à équilibrer le remboursement du capital des emprunts. Enfin, le Conseil municipal a choisi de ne pas virer cette année de somme supplémentaire de la section de fonctionnement à l'investissement, le budget étant équilibré. Ainsi, le compte 1068 ( affectation ) restera vierge cette année.

## **II- CCAS ( Budget annexe )**

Le Compte Administratif 2018 indique un montant total des dépenses de 3.215,27 € contre 2.800,00 € de recettes, et présente donc un déficit annuel de 415,27 €. Il s'efface avec l'excédent de 2017 d'un montant de 2.104,73 € et permet donc au CCAS d'inscrire au Budget Primitif 2019 un excédent de 1.689,46 €.

Le Budget Primitif 2019 est de 5.000 €. Comme les années précédentes, il couvre essentiellement les dépenses liées à l'organisation du repas des « Aînés » ( 4.000 € ) et les différents « secours sociaux » ( 1.000 € ). Dans les recettes, figurent principalement l'excédent 2018 reporté de 1.689,46 €, ainsi que la subvention de 3.300 € versée par la Commune, qui permettent d'équilibrer le budget.